

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-07-17

DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u>: Convention de partenariat avec la galerie Vent des Cimes pour l'exposition de JM Robert.

Le Maire de la Commune de Sisteron.

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'exposition « Rencontres – JM Robert » de la galerie Vent des Cimes – 9 place Victor Hugo – 38000 GRENOBLE représentée par madame Sarah BOBIN, galeriste, domiciliée à 1 impasse colline du Perthuis – 38640 CLAIX, devant se dérouler à l'Espace d'Ornano du Musée Gallo-Romain – 8 rue Saunerie de la ville de Sisteron, du samedi 9 septembre au samedi 21 octobre 2023.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour ce partenariat.

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de signer une convention avec la Galerie Vent des Cimes citée ci-dessus pour la mise en place de l'exposition « Rencontres – JM ROBERT » à l'espace d'Ornano du musée gallo-romain de la ville de Sisteron, qui établit les obligations de chaque partie et les conditions de l'exposition.

Cette exposition aura lieu du samedi 9 septembre 2023 au samedi 21 octobre 2023 inclus.

Elle sera facturée par la galerie à la ville de Sisteron 2.700 €.

Tout produit dérivé de l'exposition réalisé par la ville dans ce cadre sera inscrit à la Régie du Musée.

ARTICLE 2 : Les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à la galerie Vent des Cimes, représentée par madame Sarah BOBIN, galeriste.

Fait à Sisteron, le 05 juillet 2023 Le Maire, Daniel SPAGNOU